



AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES
TELECOMMUNICATIONS
DOSSIER DE PRESSE
27 DECEMBRE 2014

BILAN 2014

DE LA REGULATION

DU MARCHE DES TELECOMMUNICATIONS

ET DU MARCHE POSTAL

Dans le cadre de sa mission d'Observatoire officiel des marchés de la poste et des télécommunications, l'Autorité de régulation publie ce bref bilan de la régulation de l'an 2014 dont il reste, bien entendu, à consolider les résultats dans des analyses subséquentes que publiera son rapport annuel.

Ceci est donc plus un instantané des principaux résultats récoltés fraîchement par nos services auprès des opérateurs ou à l'occasion des contrôles effectués par eux.

Il est aussi le rendu des déclarations des opérateurs auxquelles s'attache une présomption légale de sincérité et que seuls des contrôles et vérifications a posteriori sont susceptibles, en collaboration avec les opérateurs eux-mêmes, de consolider.

Cet exposé embrasse les marchés de la poste et des télécommunications et à l'intérieur de chacun de ceux-ci les segments qui les composent.

LE MARCHE POSTAL

Dans le domaine de la régulation postale, l'année 2014 a été riche en événements dans la mesure où plusieurs actions ont été entreprises par l'ARPT pour instaurer une concurrence effective, saine et loyale sur les marchés postaux. Ces actions se présentent comme suit :

Ces actions se présentent comme suit:

1. DELIVRANCE DE NOUVEAUX CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT :

Dans le cadre du régime de la simple déclaration a retiré un certificat d'enregistrement à un opérateur n'exerçant pas sur le marché et a délivré des certificats d'enregistrement à 9 nouveaux opérateurs. Ainsi, le nombre total d'opérateurs exerçant sous le régime de la simple déclaration est de 55.

2. STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE MARCHE INFORMEL :

Une stratégie de lutte contre le marché postal informel a été élaboré par l'ARPT en 2013 et ce, afin d'endiguer le phénomène de la distribution du courrier/Colis par voie de Taxis. Cette stratégie repose sur les points suivants :

- Sensibilisation des institutions étatiques concernées
- Réunions avec les opérateurs postaux afin d'assister l'ARPT pour mieux lutter contre ce marché illégal
- Elaborer une campagne de presse pour informer le public du caractère illégale de la prestation offerte par les Taxis

A cet effet, plusieurs institutions ont été approchées dans le but de les informer de la transgression, par les taxis, de la loi 2000-03 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, il s'agit de :

Dans un premier temps, l'ARPT a organisé des réunions bilatérales avec l'ensemble des institutions concernées qui ont exprimé leur disponibilité à soutenir l'ARPT dans son effort à faire face à ce marché illicite. Ensuite, il a été proposé d'organiser une réunion regroupant tous les acteurs concernés. C'est ainsi qu'une réunion multisectorielle a été organisée, au siège de l'ARPT, en date du 31 octobre 2013.

Lors de cette réunion multisectorielle, l'ensemble des participants a reconnu l'existence de ce « phénomène » avec toutefois des nuances concernant la manière de résoudre ce problème. C'est ainsi qu'un ensemble de propositions a été recommandé par les participants. Il s'agit, notamment, des recommandations suivantes :

- Communiquer la réglementation en vigueur aux représentants des taxis ainsi que ceux des transporteurs de voyageurs et de marchandises (demande formulée par les syndicalistes des deux corporations).
- Campagne de sensibilisation en direction des citoyens en collaboration avec les opérateurs postaux par le biais de la presse écrite et ce, afin de faire connaître la loi.
- La police de la poste doit établir un plan d'action national afin de rechercher et constater les infractions à la loi en étant assistée par la force publique.
- Une circulaire devrait être diffusée, par le Ministère des transports, à l'ensemble des transporteurs pour les informer de l'interdiction de l'activité de distribution du courrier.

Afin de mettre en œuvre ces recommandations, l'ARPT a entamé des réunions avec le Ministère des Transports qui ont donné lieu à la diffusion d'une circulaire à l'adresse des transporteurs les informant de l'illégalité d'une telle activité. De plus, une réunion avec la Sogral a été tenue afin de permettre aux opérateurs postaux de disposer de locaux au niveau des gares routières. Cette proposition a été soutenue par les responsables de la Sogral.

3. PRESENCE POSTALE

Le nombre total des bureaux de poste sur le territoire national au 1^{er} semestre 2014 a atteint le chiffre de **3605** contre **3559** à la fin de 2013, soit une progression de **1,3%**.

Parmi ce nombre de bureaux existants, **3489** bureaux activent réellement, soit plus de **96,8%**, contre **3451 à la fin 2013**. **38** bureaux ont donc ouvert leurs portes aux clients durant le 1^{er} semestre 2014.

Les bureaux non encore opérationnels représentent moins de **3%** des bureaux existant. Ces bureaux sont soit fermés ou bien créés et non encore ouverts. Le nombre exact de bureaux fermés en 2013 est de **69** bureaux.

De plus, sur les **3605** bureaux de poste existant, **3453** sont raccordés au réseau informatique à la fin juin 2014, soit presque **96%** des bureaux en service, contre **3414** bureaux à la fin 2013.

4. DENSITE POSTALE

La densité postale déclarée (1^{er} semestre 2014) est de **1** bureau pour **10.570** habitants alors qu'elle était de **1** bureau pour **10.502** habitants à la fin 2013.

La densité postale par guichet est estimée à **1** guichet pour **4809** habitants contre **4741** habitants à la fin 2013.

Les normes de l'UPU (union postale universelle) précisent qu'un bureau de poste doit offrir ses services pour **3 000** à **6 000** habitants. Ceci afin de garantir une meilleure qualité de service aux usagers.

5. TRAFIC DU REGIME DE L'EXCLUSIVITE

Le régime de l'exclusivité concerne le courrier de moins de **50g**. Le trafic relevant de ce segment d'activité au 1^{er} semestre 2014 représente presque **86 %** du trafic global d'Algérie Poste avec **106 millions** d'objets. Le trafic du courrier de moins de **20g** représente, à lui seul, **62%** du trafic total, soit **77 millions** d'objets.

6. LES COLIS POSTAUX

Le trafic des colis postaux durant le 1^{er} semestre 2014 (régimes intérieur et international) est évalué à **72.000** Colis.

7. L'ACTIVITE FINANCIERE

L'opérateur historique Algérie Poste dispose de **08** centres CCP/CNEP/Mandat, répartis à travers le territoire national.

Jusqu'au mois de juin 2014, l'opérateur gérait environ **17,5 millions** de comptes CCP contre **17 millions** à la fin 2013, soit une progression de **3%**.

8. Le service universel postal

En charge du fonds du service universel qu'elle abrite dans ses comptes, l'Autorité de régulation doit verser dans les semaines qui suivent une rémunération indemnisant Algérie poste des déficits qu'il encourt du fait de la délivrance du service universel postal qui consiste en la fourniture d'un minimum de services postaux à un prix abordable.

Les services de l'ARPT travaillent actuellement à arrêter les couts d'Algérie Poste dans la délivrance du service universel pour l'année 2013.

Les analyses des comptes certifiés d'Algérie poste sont en cours dans nos services à cet effet.

LE MARCHE DES TELECOMMUNICATIONS

1. SITUATION DES OPERATEURS ET PRESTATAIRES DU MARCHE DES TELECOMMUNICATIONS

Le marché des télécommunications, bien que relativement stable en terme de nombre d'opérateurs et prestataires qui y interviennent, ne cesse d'enregistrer une forte croissance d'une année à une autre.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'opérateurs et prestataires, tous segments confondus, en 2013 et en 2014 :

Segment	31/12/2013	Novembre 2014
Téléphonie fixe	01	01
Téléphonie mobile GSM	03	03
Téléphonie mobile 3G	03	03
VSAT	03	03
GMPCS	03	03
Opérateurs VOIP	03	03
ISP	17	20
Audiotex	06	07
Centres d'Appels	61	64

2. TELEPHONIE MOBILE

Le segment téléphonie mobile a connu l'introduction effective des services de télécommunications mobile 3G dont les 3 opérateurs présents sur le marché ont reçu licence de les exploiter le 2 décembre 2013 et de lancer leur commercialisation le 15 décembre 2013. C'est donc l'occasion dans ce bref bilan de communiquer quelques chiffres sur ce nouveau sous segment du marché mobile qui représente le segment essentiel du marché des télécommunications de par son chiffre d'affaires et du nombre d'abonnés qu'il compte.

REMARQUE IMPORTANTE

Il importe de rappeler le principe selon lequel les chiffres donnés ici sont ceux des opérateurs dont les déclarations au régulateur bénéficient d'une présomption légale de sincérité qu'il n'appartient pas pour l'instant au régulateur de remettre en cause.

Ces chiffres sont donc donnés avant audit de l'ARPT, cette opération de vérification étant en cours avec la collaboration des opérateurs dont il a été convenu avec eux la méthodologie statistique de vérification des résultats quant au nombre d'abonnés. L'ARPT communiquera en temps voulu sur les résultats consolidés après concertation avec les opérateurs.

Ces importants préalables étant posés, voici déclinés ci-après les chiffres du marché mobile communiqués par les opérateurs

2.1. Situation du parc abonnés réseau GSM au 30/11/2014

Rubriques (en Millions)	ATM	OTA	WTA	Total
Prepaid	9,603	17,219	7,052	33,874
Postpaid	1,212	0,668	1,504	3,384
Total	10,815	17,887	8,556	37,258

Source opérateurs/ Avant audit de l'ARPT

- Selon les chiffres du tableau ci-dessus, le parc abonnés GSM a enregistré au 30 novembre 2014 une baisse de 1,360 millions par rapport à la même période de 2013.
- L'analyse des chiffres fait ressortir que 91% des clients ont opté pour la formule prepaid contre 9% seulement pour le postpaid.

2.2. Répartition des abonnés entre prepaid et postpaid en GSM

Rubriques (en %)	ATM	OTA	WTA	Total 2G
Prepaid	88,8%	96,3%	82,4%	90,9%
Postpaid	11,2%	3,7%	17,6%	9,1%

2.3. Situation du parc abonnés réseau 3G au 30/11/2014

Rubriques (en Millions)	ATM	OTA	WTA	Total
Prepaid	3,630	0,676	2,915	7,221
Postpaid	0,009	0,309	0,692	1,010
Total	3,639	0,985	3,607	8,231

Source opérateurs/ Avant audit de l'ARPT

Le nombre d'abonnés 3G annoncé par les trois opérateurs à l'occasion du 1er anniversaire du lancement de ce service, s'élève à 8,231 millions clients dont 7,221 millions abonnés souscrits à l'abonnement prepaid, soit 88% du parc global, contre 12% seulement d'abonnés postpaid.

2.4. Répartition du parc abonnés 3G

Rubriques (en Millions)	ATM	OTA	WTA	Total
Voix & Data	3,169	0,978	3,017	7,164
Data	0,470	0,007	0,590	1,067
Total	3,639	0,985	3,607	8,231

Source opérateurs/ Avant audit de l'ARPT

La répartition des abonnés par type d'abonnement démontre que 87% des abonnés ont choisi Voix & Data contre seulement 13% des abonnés qui ont opté pour la Data.

2.5. Répartition des abonnés entre prepaid et postpaid en 3G

Rubriques (en %)	ATM	OTA	WTA	Total 3G
Prepaid	99,8%	68,6%	80,8%	87,7%
Postpaid	0,2%	31,4%	19,2%	12,3%

2.6. Situation du parc abonné (GSM + 3G)

Rubriques (en Millions)	ATM	OTA	WTA	Total
Prepaid	13,233	17,895	9,967	41,095
Postpaid	1,221	0,977	2,196	4,394
Total	14,454	18,872	12,163	45,489

A travers l'analyse des statistiques du tableau ci-dessus, on constate que malgré le lancement effectif de la 3G en décembre 2013, le nombre d'abonnés GSM n'a diminué que de 1,360 millions en novembre 2014 par rapport à novembre 2013. Ces statistiques demeurent cependant à l'état brut, en attendant qu'un audit soit effectué par les services de l'ARPT en fonction de la dernière définition de l'abonné actif.

2.7. Répartition des abonnés entre prepaid et postpaid en GSM+3G

Rubriques (en %)	ATM	OTA	WTA	Total 2G+3G
Prepaid	91,6%	94,8%	81,9%	90,3%
Postpaid	8,4%	5,2%	18,1%	9,7%

2.8. Télé-densité mobile

Population (en millions)	39,500*
Télé-densité GSM	94,3%
Télé-densité 3G	20,8%
Télé-densité globale GSM +3G	115,1%

*Chiffre de l'Office National des Statistiques

Une année après le lancement de la 3G, on constate que la télé-densité y afférente a déjà atteint le taux de 20.8%.

2.9. Parts de marché en termes d'abonnés

Rubriques (en Millions)	ATM	OTA	WTA	Total
Part de marché GSM	29,0%	47,9%	23,1%	100%
Part de marché 3G	44,2%	12,0%	43,8%	100%
Les parts de marché GSM & 3G	31,7%	41,4%	26,9%	100%

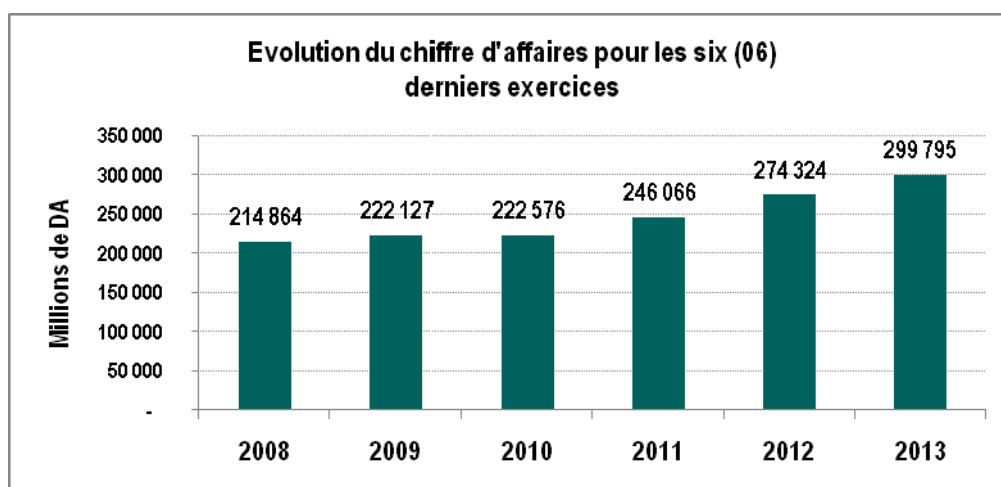
En termes de parts de marché, l'opérateur OTA, avec 47,9%, reste le leader dans le segment GSM, suivi respectivement d'ATM avec 29% et WTA avec 23,1%.

Dans le segment 3G, et tenant compte des chiffres communiqués par les trois opérateurs, c'est l'opérateur ATM qui arrive en tête avec 44,2%, suivi de près par WTA 43,8%.

Le dernier entrant sur le marché 3G, à savoir OTA qui, pour rappel, a commencé à commercialiser ses services le 05 juillet 2014, détient 12% des parts de marché.

3. CHIFFRE D'AFFAIRES DU SEGMENT MOBILE (REALISATIONS 2013)

Le chiffre d'affaires généré en 2013 par les trois opérateurs activant dans le domaine de la téléphonie mobile, qui est de l'ordre de 299,795 milliards DA, a connu une croissance de plus de 9% par rapport au montant des revenus enregistré en 2012.



4. MARCHE DE L'INTERNET

La situation du marché de l'Internet qui, à côté de la téléphonie mobile et fixe, représente le troisième segment le plus important dans le secteur des télécommunications, se présente comme suit :

Abonnés internet	Nombre d'abonnés (Nov. 2014)	Nombre d'abonnés (Décembre 2013)
ADSL (réseau fixe)	1 510 273	1 297 868
Internet et réseau mobile	8 231 905	1 038 700
Haut débit fixe (4G)	71 402	
WIMAX	2 021	2 290
VSAT	542	480
Total abonnés internet	9 816 143	2 339 338
Télédensité internet (% d'accès internet rapporté à la Population)	24,85%	6,04%

La télédensité internet (pourcentage d'accès internet rapporté à la population) est passée de **6,04%** en 2013 à **24,85%** en novembre 2014. Cette progression s'explique essentiellement par le lancement en décembre 2013 des services 3G. Ainsi, le parc abonnés internet est passé de 2 339 338 abonnés en 2013 à 9 816 143 abonnés dont 8 231 905 abonnés enregistrés pour l'internet mobile.

5. SITUATION DES OFFRES TARIFAIRES ET PROMOTIONNELLES

5.1. Situation des offres 3G :

Type d'offres	offres permanentes	offres promotionnelles	Total
Prépayées	24	15	39
Post-payées	42	15	57
Mixtes	37	5	42
Total	103	35	138

Pour la période allant du 04/12/2013 au 17/12/2014, le conseil de l'autorité a accordé 138 offres 3G aux (03) opérateurs de téléphonie mobile algériens, réparties par formule comme suit :

- **103** offres permanentes dont **24** offres prépayées, **42** offres post-payées et **37** offres mixtes.
- **35** offres promotionnelles dont 15 offres prépayées, **15** offres post-payées et **05** offres mixtes.

5.2. Situation des offres 2G :

Type d'offres	offres permanentes	offres promotionnelles	Total
Prépayées	03	05	08
Post-payées	02	02	04
Mixtes	04	01	05
Total	09	08	17

Durant l'année 2014, le conseil de l'autorité a accordé 17 offres 2G aux (03) opérateurs de téléphonie mobile algériens, réparties par formules comme suit :

- 09 offres permanentes dont 03 offres prépayées, 02 offres post-payées et 04 offres mixtes.
- 08 offres promotionnelles dont 05 offres prépayées, 02 offres post-payées et 01 offre mixte.

5.3. Couverture des wilayas en 3G prévue dans les cahiers des charges des opérateurs : choix des opérateurs

Le bilan du déploiement des opérateurs en 3G au 27 décembre 2014 est comme suit :

ATM couvre 25 Wilayas

WTA couvre 25 wilayas

OTA couvre 20 Wilayas

39 wilayas sont aujourd'hui couvertes par au moins un opérateur

17 Wilayas sont couvertes actuellement en même temps par au moins deux opérateurs

10 Wilayas sont couvertes actuellement en même temps par les trois opérateurs

La non couverture de certaines wilayas ne résulte pas d'une décision de l'ARPT mais du choix des opérateurs qui, dans le mécanisme de déploiement progressif décidé, ont prévu de ne les couvrir qu'à partir de la troisième année.

Il est donc faux de penser comme certains titres de presse l'ont rapporté, que c'est le fait du régulateur qui ne saurait en être tenu pour responsable.

C'est la règle de la progressivité du déploiement, pratiqué du reste depuis la première licence en 2001, qui a toujours prévu un déploiement sur plusieurs années et qui veut que les opérateurs ne puissent se déployer partout en même temps. C'est pourquoi les opérateurs ont un choix à faire. Le déploiement est donc le choix de ces derniers. D'autres wilayas que celles qui le sont aujourd'hui auraient de toutes façons été ajournées si le choix des opérateurs avait été autre. Que celles qui ne le sont pas encore ne soient concernées que l'an prochain est le résultat de la règle du jeu de la progressivité du déploiement et non un choix délibéré du régulateur.

Le tableau qui suit donne le détail du déploiement sur cinq années

Année	ATM	% wilayas couvertes	WTA	% wilayas couvertes	OTA	% wilayas couvertes	Au moins 1 opérateur	% wilayas couvertes	Au moins 2 opérateurs	% wilayas couvertes	Par 3 opérateurs	% wilayas couvertes
1ère Année	19	39,58 %	19	39,58 %	14	29,17 %	28	58,33 %	15	31,25 %	9	18,75 %
2ème Année	35	72,92 %	32	66,67 %	25	52,08 %	42	87,50 %	31	64,58 %	18	37,50 %
3ème Année	48	100,00 %	45	93,75 %	34	70,83 %	48	100,00 %	47	97,92 %	32	66,67 %
4ème Année			48	100,00 %	41	85,42 %			48	100,00 %	41	85,42 %
5ème Année					48	100,00 %					48	100,00 %
	wilayas		wilayas		wilayas		wilayas		wilayas		wilayas	

5.4. Point de situation de la couverture des wilayas : choix des opérateurs

Année	ATM	% wilayas couvertes	WTA	% wilayas couvertes	OTA	% wilayas couvertes	Au moins 1 opérateur	% wilayas couvertes	Au moins 2 opérateurs	% wilayas couvertes	Par 3 opérateurs	% wilayas couvertes	
1ère Année de couverture	du 02/12/2013 au 02/12/2014	19	39,58 %	19	39,58 %	14	29,17 %	28	58,33 %	15	31,25 %	9	18,75 %
2ème Année de couverture	au 27/12/2014	25	52,08 %	25	52,08 %	20	41,67 %	39	81,25 %	17	35,42 %	10	20,83 %
	Déploiement imminent avec wilayas supplémentaires	35	72,92 %	32	66,67 %	25	52,08 %	42	87,50 %	31	64,58 %	18	37,50 %
		wilayas		wilayas		wilayas		wilayas		wilayas		wilayas	

6. EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS ET SA CONTRIBUTION AU PIB

Selon les dernières statistiques de l'Autorité régulation, le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur des télécommunications est évalué à 495 milliards de dinars, soit une croissance de plus de 8% par rapport à celui enregistré au titre de l'exercice 2012.

Il convient de signaler que les revenus générés par les opérateurs de la téléphonie fixe et mobile au titre de la même période pour un montant de 300 milliards de dinars, représentent environ 61% du chiffre d'affaires des produits consolidés du secteur.

S'agissant de la contribution du secteur des télécommunications au produit intérieur brut (PIB) pour l'année 2013, il est estimé à 2,8%.

7. AGREMENT DES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

Au cours de l'année 2014, notamment avec l'arrivée de la 3G, les demandes d'agrément ont dépassé la barre des 1000 agréments. Ci-dessous un comparatif en chiffre par rapport à l'activité 2013.

- Les certificats d'agrément délivrés pour l'exercice 2014 ont augmenté de **45.3%** par rapport à l'exercice 2013
- Les certificats d'agrément des équipements terminaux de télécommunications (filaires) délivrés en 2014 ont augmenté de **24.23%** par rapport à l'année 2013 ;
- Les certificats d'agrément des équipements terminaux radioélectriques délivrés en 2014 ont augmenté de **42.2%** par rapport à l'année 2013 ;

- Les certificats d'agrément des **terminaux 2G/3G** délivrés en 2014 ont augmenté de **24.4%** par rapport à l'année 2013 ;
- Les certificats d'agrément des **tablettes 2G/3G** délivrés en 2014 ont augmenté de **154%** par rapport à l'année 2013 ;
- Les certificats d'agrément des installations radioélectriques délivrés en 2014 ont augmenté de **71.5%** par rapport à l'année 2013.

On remarquera ici l'influence évidente de l'introduction de la 3G sur les équipements agréés. (tablettes et Smartphones)

8. LE SERVICE UNIVERSEL DES TELECOMMUNICATIONS

Ce chantier est actuellement ouvert par le ministère de la poste et des technologies de l'information. L'ARPT travaille de concert avec celui-ci dans le cadre de ses missions consultatives sur le cahier des charges de ce dernier avant de lancer les appels d'offres pour l'attribuer aux opérateurs en place qui y concourront s'ils le souhaitent. Le délai décidé par les pouvoirs publics est le premier trimestre 2015.

Le service universel des télécommunications permettra de toucher les populations dans les zones du territoire non connectées et à un prix abordable, avec un débit internet minimum de 512 Kb étant compris dans les services fournis.